

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

II) E C R E T N° 359 /PR/SGG

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

ANNEE 1968

--:--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le décret n° 230/PR du 31 juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er - A compter du 15 novembre 1968 et jusqu'au retour de MM. Daouda BADAROU, Benjamin d'ALMEIDA et Urbain NICOUÉ, les Ministères des Affaires Etrangères, de la Santé Publique et des Affaires Sociales et de l'Information et du Tourisme sont rattachés à la Présidence de la République.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Fait à COTONOU, le 15 Novembre 1968

par le Président de la République,  
Chef du Gouvernement,



AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - Ministères 9 -  
CS 6 - CES 5 - SGPR 1 - SGM 10 -  
DGAJL 2 - DCCT - DN 1 - DEP 2 -  
Gde Chanc 1 - IAA 1 - JORD 1.-

Emile-Derlin ZINSOU